

Conditions générales de vente

§ 1

Domaine d'application des conditions générales de vente

1. Toutes les conventions et toutes les offres relèvent exclusivement des dispositions des présentes conditions générales de vente. La passation de la commande ou la réception de la commande vaut acceptation des conditions générales de vente. Elles s'appliquent également à toutes les relations commerciales ultérieures sans qu'il ne faille à nouveau convenir expressément de leur application. La société Fine Science Tools GmbH ne reconnaît pas les conditions divergentes de l'auteur de la commande.
2. Les garanties, les conventions accessoires et les autres modifications du contrat souhaitées par l'auteur de la commande requièrent impérativement la confirmation écrite expresse de la société Fine Science Tools GmbH.

§ 2

Offre, conclusion du contrat et teneur du contrat

1. Les offres de la société Fine Science Tools GmbH sont toujours sujettes à confirmation et faites sous toute réserve. Les contrats ne prennent naissance qu'à la date de la confirmation écrite de la société Fine Science Tools GmbH. S'agissant de livraisons effectuées immédiatement sans confirmation de commande préalable, c'est la facture qui fait également office de confirmation de la commande.
2. Les dessins, les reproductions, les dimensions, les poids et d'autres données de performance techniques sont exclusivement engageants lorsque les parties en sont expressément convenues.
3. La possibilité de livrer ainsi que le propre approvisionnement correct et dans les délais restent réservés. Les livraisons partielles sont autorisées.
4. La société Fine Science Tools se réserve la possibilité de vendre les stocks faisant l'objet de l'offre.

§ 3

Prix et conditions de paiement

1. Les prix des offres et des listes de prix de la société Fine Science Tools GmbH s'entendent hors emballage en monnaie européenne (Euro) hors taxe sur la valeur ajoutée ainsi que sans frais d'expédition et sans assurance. Ce sont les prix applicables à la date de la livraison qui sont facturés.
2. Nous nous réservons de procéder à des corrections des prix résultant de frais de production ou d'approvisionnement plus élevés. Lorsque la société Fine Science Tools GmbH procède à une correction du prix après la réception de la commande, l'auteur de la commande est en droit de procéder sans délais à la résiliation du contrat.
3. Les factures sont à régler pour leur montant net dans un délai de 30 jours suivant la date de leur établissement.

4. Les traites et les chèques ne sont pas acceptés.
5. Les factures concernant des réparations et d'autres prestations de service sont exigibles sans délais et sans déduction aucune.
6. En cas de retard de paiement, nous facturons des intérêts moratoires correspondant à 5% par mois et 40 Euro (€) frais de dossier. Les frais induits par le retard de paiement, tels que les frais mise en demeure, les frais de la société de recouvrement, etc., par exemple, sont à la charge du client.
7. Dans des cas particuliers, la société Fine Science Tools GmbH se réserve le droit de livrer exclusivement moyennant le paiement d'avance.

§ 4

Délai de livraison

1. La société Science Tools GmbH s'efforce toujours de respecter des délais de livraison les plus rapides possibles.
2. Les délais de livraison indiqués sont toujours approximatifs et ne fondent aucune obligation juridique de la société Fine Science Tools GmbH.
3. Le délai de livraison est réputé avoir été respecté lorsque la livraison a été expédiée ou que la mise à disposition de la livraison a été notifiée pendant le délai de livraison. Lorsque la livraison est ajournée pour des raisons imputables à l'auteur de la commande, le délai de livraison est réputé avoir été respecté lorsque la notification de la disponibilité de la marchandise pour expédition est intervenue pendant le délai dont les parties étaient convenues.
4. La guerre, la guerre civile, les limitations des exportations ou les restrictions des échanges commerciaux faisant suite au changement de la situation politique ainsi que les grèves, les lock-out, les limitations des livraisons imposées par des administrations ou des organisations assimilées à des services publics telles que la FDA, par exemple ainsi et les événements similaires qui rendent l'exécution du contrat impossible ou inacceptable sont considérés comme constituant des cas de force majeure et nous dégageant de notre obligation de procéder à la livraison dans les délais. Dans ce cas de figure, nous sommes en droit, soit de proroger le délai de livraison pour la durée de l'existence de la force majeure, soit de procéder à la résiliation intégrale ou partielle du contrat. En aucun cas, l'auteur de la commande ne saurait se prévaloir d'une indemnisation pour les préjudices ainsi subis.

§ 5

Livraison, expédition, emballage, transfert du risque

1. La livraison intervient dans le cadre d'une expédition assurée.
2. Les frais d'expédition, d'emballage et d'assurance sont facturés séparément à l'auteur de la commande (une seule fois, en cas de livraisons partielles).
3. Lorsque nous ne sommes pas convenus d'un accord divergent, c'est notre société qui détermine la nature et le volume de l'emballage. Le choix de l'emballage intervient compte tenu du soin requis et en toute équité. Les emballages à usage unique deviennent la propriété de l'auteur de la commande.
4. Le transfert du risque à l'auteur de la commande intervient dès que l'envoi a été remis à la personne chargée du transport ou a quitté l'entrepôt de la société Fine Science Tools GmbH en vue de son expédition.

§ 6

Garantie, réclamations, restitution de la marchandise, articles spéciaux

1. La société Fine Science Tools garantit que tous les instruments chirurgicaux sont exempts de vices d'un matériau et de vices de fabrication.
2. Les réclamations doivent nous parvenir dans un délai de 10 jours suivant la réception de la marchandise. La reprise sans réserve de marchandises qui ne répondent pas aux attentes de l'auteur de la commande fait partie de notre service. Nous le dédommageons sans délais en échangeant la marchandise ou en remboursant le prix de vente de la marchandise. Lorsque la marchandise est endommagée lors de sa réception, il appartient à l'auteur de la commande de nous en informer sans délais. Dans ce cas de figure, la marchandise doit nous être retournée dans son emballage d'origine.
3. En cas de retour de la marchandise, il appartient à l'auteur de la commande de veiller à un emballage suffisamment sûr et de joindre à l'envoi une référence de commande (copie du bon de livraison, par exemple) ainsi qu'une notice dans laquelle il expose le problème constaté. Les instruments d'ores et déjà utilisés doivent être parfaitement propres et exempts de contaminations biologiques, chimiques ou autres. En tout état de cause, le retour de marchandises intervient sans frais pour la société Fine Science Tools GmbH. Par ailleurs l'envoi doit être enregistré ou assuré.
4. Les fabrications spéciales ainsi que les articles non mentionnés dans le catalogue requièrent une commande/une confirmation écrite et ne peuvent pas être échangés.

§ 7

Réserve de propriété, droits de gage

1. La société Fine Science Tools GmbH se réserve la propriété des marchandises livrées jusqu'au paiement intégral du prix d'achat ainsi qu'au paiement de toutes les autres créances résultant de la relation commerciale avec l'auteur de la commande.
2. La marchandise faisant l'objet de la réserve de propriété ne peut être mise en gage, être cédée à titre de sûreté ou être grevée de toute autre manière de droits de tiers.

§ 8

Exclusions de la responsabilité

1. En achetant les produits mentionnés, l'acheteur prend en charge tous les risques et toutes les garanties liées à l'utilisation d'un tel produit.
2. En aucun cas, le vendeur et le fabricant ne sauraient être tenus pour responsables de la perte ou du préjudice liés directement ou indirectement ou consécutif à l'utilisation, au maniement incorrect, à l'entretien insatisfaisant, à l'emploi abusif ainsi qu'à l'utilisation sans connaissances professionnelles suffisantes d'un tel produit.
3. En aucun cas nous ne saurions être tenus pour responsables de fautes d'impression ou d'autres erreurs ainsi que des faits qui en résultent.
4. Nous nous réservons de modifier les caractéristiques physiques (design, taille, etc.) des produits représentés.

§ 9

Place of jurisdiction, place of performance, other

1. The court of jurisdiction is our registered office in Heidelberg. We may also sue the customer at the court having jurisdiction for their registered office.
2. Unless otherwise stated in the contract or order confirmation, our registered office is also the place of performance.
3. For all legal issues between us and the customer, even if they have their registered office abroad, the law of the Federal Republic of Germany shall apply exclusively, with the exclusion of the conflict of laws and of the United Nations Convention on Contracts for the International Sale of Goods (CISG).